



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, tenue le dixième jour de juillet deux mille dix-sept, à 19 h 15, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

---

Sont présents :

- M. Allen Cormier, préfet, MRC de La Haute-Gaspésie
- M. Judes Landry, maire, ville de Cap-Chat
- M. Simon Deschênes, maire, ville de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Yves Sohier, maire, municipalité de La Martre
- M. Dario Jean, maire, municipalité de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire, municipalité de Rivière-à-Claude
- M<sup>me</sup> Lynda Laflamme, maire, municipalité de Mont-Saint-Pierre
- M. Serge Chrétien, maire, municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire, municipalité de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Sont également présents :

- M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC de La Haute-Gaspésie
- M<sup>me</sup> Carole Landry, secrétaire de direction, MRC de La Haute-Gaspésie

#### VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 15 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire.

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 9935-07-2017 TNO

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, adopte l'ordre du jour :

en retirant les points suivants :

- 8.8 Résolution d'adoption du *Règlement modifiant les règlements concernant la circulation et le stationnement (reporté en septembre 2017)*
- 8.9 *Règlement modifiant les règlements concernant la circulation et le stationnement (reporté en septembre 2017)*

en ajoutant le point suivant :

- 9.1 Appel d'offres fourniture et pose de trois ponceaux dans la route Ruisseau-Landry, projet n° 8

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 9936-07-2017 TNO

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2017

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2017 a été courriellé à chacun des maires le 7 juillet dernier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDLA LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2017 tel qu'il a été soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, fait le suivi du procès-verbal du 12 juin 2017 du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés.

#### RAPPORT D'ACTIVITÉ DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente le rapport d'activité des territoires non organisés de la MRC de La Haute-Gaspésie pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2017.

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 9937-07-2017 TNO

Approbation du *Rapport des impayés et déboursés directs*

IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, approuve le *Rapport des impayés et déboursés directs* du 10 juin au 7 juillet 2017:

Paiements : 80 674,06 \$  
Factures : 30 645,44 \$

TOTAL : 111 319,50 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **CORRESPONDANCE**

#### CAHIER DE SUIVI

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, fait part de la correspondance au cahier de suivi.

Dépôt de l'*Attestation d'officialisation* de la Commission de toponymie est présentée au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie au sujet du mont Joseph-Alphonse-Pelletier.

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

#### DÉPÔT DES ÉTATS DES RÉSULTATS COMPARATIFS TNO AU 30 JUIN 2017

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose les *États des résultats comparatifs TNO* au 30 juin 2017 non vérifiés au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés.

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 9938-07-2017 TNO

Renouvellement de la police d'assurance municipale

CONSIDÉRANT QUE la police d'assurance municipale avec le Groupe Ultima inc. arrive à échéance ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, renouvelle sa police d'assurance municipale avec le Groupe

Ultima inc., au coût de 960 \$, pour la période du 14 août 2017 au 14 août 2018, lequel montant sera prélevé dans le département *Administration*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 9939-07-2017 TNO

Appel d'offre fourniture et pose de glissières de sécurité sur les routes Bellevue et Ruisseau-Landry, résolution modifiée

VU la résolution numéro 9684-12-2016 TNO titrée *Soumission pour la fourniture et la pose de glissières de sécurité sur les routes Bellevue et Saint-Joseph-des-Monts, Les Entreprises Roy, Duguay et Associés*;

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 9897-06-2017 TNO titrée *Travaux inondations printanières, sécurité des usagers, route Ruisseau-Landry, projet 7*, dans laquelle on demande un avis légal sur l'impact de certaines décisions ;

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 9684-12-2016 TNO ne concerne que les glissières de sécurité à installer sur la route Bellevue;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, doit installer des glissières de sécurité sur la route Bellevue en plus de celle du Ruisseau-Landry;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES :

1. abroge la résolution 9684-12-2016 TNO titrée *Soumission pour la fourniture et la pose de glissières de sécurité sur les routes Bellevue et Saint-Joseph-des-Monts, Les Entreprises Roy, Duguay et Associés*;
2. lance l'appel d'offres pour la fourniture et la pose de glissières de sécurité sur les routes Bellevue et Ruisseau-Landry.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 9940-07-2017 TNO

Devis de l'appel d'offres fourniture et pose de glissières de sécurité sur les routes Bellevue et Ruisseau-Landry, Stantec experts-conseils ltée

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, doit installer un 100 m de glissière de sécurité, soit :

- √ 50 m dans un secteur de la route Bellevue,
- √ 50 m dans un secteur de la route Ruisseau-Landry ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES mandate Stantec experts-conseils ltée :

1. pour élaborer le devis de l'appel d'offres pour la fourniture et la pose de glissières de sécurité sur les routes Bellevue et Ruisseau-Landry ;
2. pour lancer l'appel d'offres public et demander les autorisations requises aux instances gouvernementales pour réaliser ces travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### STABILISATION D'UN SECTEUR DE LA ROUTE DU RUISSEAU-LANDRY ET REMPLACEMENT D'UN PONCEAU

Présentation de la *Liste de déficiences* pour le projet *Stabilisation d'un secteur de la route du ruisseau Landry et remplacement d'un ponceau*, préparée par Stantec, au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie.

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 9941-07-2017 TNO

Inondations printanières 2017, paiement pour réparation véhicules personnels

VU la déclaration des mesures d'urgence en mai 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier et le coordonnateur des TNO ont utilisé leurs véhicules personnels lors des évacuations d'urgence et de la période de surveillance ;

CONSIDÉRANT les bris sur ces véhicules utilisés;

CONSIDÉRANT l'usure normale de ces véhicules ;

CONSIDÉRANT QUE ces coûts seront inscrits dans la demande d'aide financière dans le cadre du *Programme général d'aide financière lors de sinistres* soumise au ministère de la Sécurité publique ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, défraie 50% des coûts de réparation, soit 1 837,13 \$, des deux véhicules personnels utilisés lors des évacuations d'urgence et de la période de surveillance, lequel montant sera prélevé dans le département *Transport - Voirie municipale*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 9942-07-2017 TNO

Offre de services, soutien technique pour travaux d'urgence, routes, Stantec experts-conseils ltée, résolution modifiée

CONSIDÉRANT la résolution numéro 9850-05-2017 TNO titrée *Offre de services, soutien technique pour travaux d'urgence, routes, Stantec experts-conseils ltée* ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, a retenu l'offre de services professionnels de 5 000 \$, plus les taxes, de Stantec experts-conseils ltée pour des ressources d'ingénierie nécessaires à l'évaluation de l'état et à la réparation des routes qui se situent sur les territoires non organisés de la MRC, lesquelles ont été touchées par les inondations survenues au début de mai 2017;

CONSIDÉRANT QUE Stantec experts-conseils ltée présente une autorisation de dépassement de ce montant ;

CONSIDÉRANT les travaux restants à effectuer ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SERGE CHRÉTIEN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, ajoute 5 000 \$, plus les taxes, à l'offre de services professionnels de Stantec experts-conseils ltée pour des ressources d'ingénierie nécessaires à l'évaluation de l'état et à la réparation des routes qui se situent sur les territoires non organisés de la MRC, lesquelles ont été touchées par les inondations survenues au début de mai 2017 ; ce montant sera prélevé dans le département *Transport – Voirie municipale*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### INONDATIONS PRINTANIÈRES, ÉTAT DE SITUATION

- a) Présentation du *Formulaire de réclamation – Municipalités*, daté du 5 juillet 2017, dans le cadre du *Programme général d'aide financière lors de sinistres*, du ministère de la Sécurité publique pour les TNO

Mont-Albert au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés.

- b) Présentation de la description des travaux prévus et leurs coûts, du 1<sup>er</sup> mai au 30 juin 2017, des routes Saint-Bernard-des-Lacs, Saint-Joseph-des-Monts, Ruisseau-Landry et Bellevue :

Coût prévu : 460 000,00 \$

Coût réel : 82 762,56 \$

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, confirme que le ministère de la Sécurité publique a remboursé 20 000 \$ jusqu'à maintenant.

### DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

En vertu de l'article 176.1 du *Code municipal du Québec*, le secrétaire-trésorier dépose le *Rapport financier 2015* et le *Rapport de l'auditeur indépendant* de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, au 31 décembre 2015 de Alphonse Bernard CA inc., lesquels rapports ont été transmis en vertu de l'article 966.3 du *Code municipal du Québec*.

## **AFFAIRES NOUVELLES**

### RÉSOLUTION NUMÉRO 9943-07-2017 TNO

Appel d'offres fourniture et pose de trois ponceaux dans la route Ruisseau-Landry, projet n° 8

CONSIDÉRANT QU'à la suite des inondations printanières de mai 2017, la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, doit remplacer trois ponceaux dans la route Ruisseau-Landry ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES mandate Stantec experts-conseils ltée :

1. pour élaborer le devis de l'appel d'offres pour la fourniture et la pose de trois ponceaux dans la route Ruisseau-Landry ;
2. pour lancer l'appel d'offres public et demander les autorisations requises aux instances gouvernementales pour réaliser ces travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Période de questions de 19 h 27 à 19 h 30.

## **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de MME LYNDA LAFLAMME, il est résolu de lever la séance à 19 h 30.

\_\_\_\_\_  
Sébastien Lévesque  
Directeur général et secrétaire-trésorier

\_\_\_\_\_  
Allen Cormier, préfet

*Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».*

